

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2ème génération



Territoire de Belfort

## Dossier de presse

Mardi 10 MAI 2022

*Qu'est-ce que le Schéma Départemental des Services aux Familles ?*

*Les enjeux du schéma pour le département du Territoire de Belfort*

*Un plan d'actions 2021-2026 organisé autour de 4 orientations stratégiques*

*Installation d'un Comité Départemental des Services aux Familles*

*Les marqueurs du territoire*

### INFORMATIONS PRATIQUES :



Mardi 10 mai 2022 à 10h



Préfecture du Département du Territoire de Belfort

Place de la République

90 000 BELFORT



# Le communiqué de presse

## Installation officielle du Comité Départemental des Services aux Familles et Adoption du nouveau Schéma Départemental des Services aux familles du Territoire de Belfort 2021-2026

### CONTACT PRESSE

Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort :

Mme Christelle PINEAU, Responsable Action Sociale 03.84.46.53.00  
Mme Aurore LICHTENSTEGER, Animatrice réseau parentalité 03.84.46.53.00

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication  
Interministérielle de la préfecture du Territoire de Belfort 03.84.57.15.76

Le mardi 10 mai 2022,

Sous la présidence de Monsieur Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort, et en présence de Madame Marie-France CEFIS, représentant le Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, Monsieur David RANOUX, Président du Conseil d'Administration de la caisse d'Allocations familiales du Territoire de Belfort et Monsieur Stéphane GUYOD, Président de l'Association départementale des Maires de France, les professionnels de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité, se réunissent pour l'installation du Comité Départemental des Services aux familles et l'adoption du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles.

**Cette deuxième génération du Schéma Départemental des Services aux Familles vient clore le cycle de travail réalisé en commun par les services et institutions en charge des politiques sociales dans les champs de la Petite enfance, l'enfance jeunesse, la parentalité et l'animation vie sociale.**

**A cette occasion, les grands marqueurs du territoire et les orientations stratégiques 2021-2026 seront commentés. Elles constituent le point de départ de la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux visant à accompagner le développement des territoires et rendre plus facilement accessible le recours aux services et actions de soutien proposés aux familles et aux enfants.**

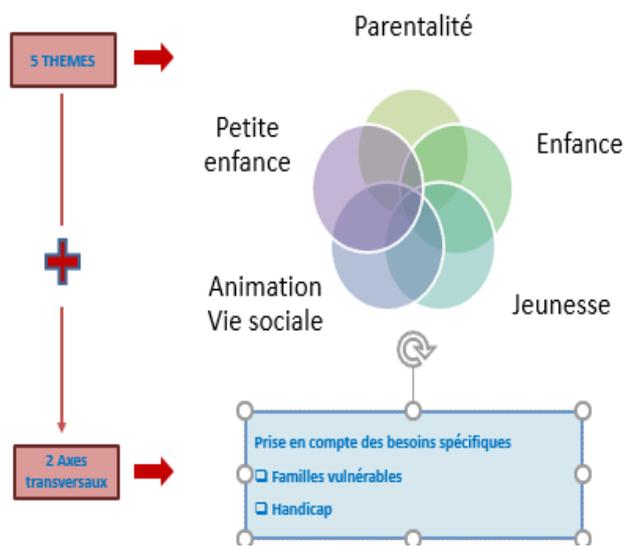
# Qu'est-ce que le Schéma Départemental des Services aux Familles ?

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) s'inscrit dans le cadre des objectifs des pouvoirs publics visant à :

**Permettre aux parents de mieux concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, à les aider concrètement dans l'exercice de leur fonction parentale...**

**Permettre aux enfants de se construire pleinement, en participant notamment à l'égalité des chances.**

Il couvre les cinq domaines suivants et s'attache à traiter deux axes transverses :



*Le schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2021-2026 constitue la deuxième génération de schéma dans notre département.*

*Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées par les familles, son périmètre a été élargi aux domaines de l'enfance jeunesse et l'animation vie sociale.*

*Situé à la croisée de plusieurs politiques publiques, ses ambitions restent les mêmes : **assurer une vraie dynamique partenariale locale en associant le plus largement possibles les acteurs de terrain** au service des familles du territoire*

## Le Comité Départemental des services aux familles, instance de pilotage et de suivi du SDSF

**Le Comité Départemental des Services aux Familles est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi** concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

*Il est présidé par le représentant de l'Etat dans le département .*

*Le président du conseil départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département désigné par l'AMF et le président du conseil d'administration de la caisse des allocations familiales assurent les fonctions de vice-présidents .*

**La composition du comité est fixée par voie réglementaire.** Le comité comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs.

Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre du Schéma Départemental des Services aux Familles . Un comité technique partenarial est en charge d'animer les travaux.

La caisse d'Allocations familiales du Territoire de Belfort assure l'animation globale du dispositif sur notre département.

# Les enjeux du schéma pour le département du Territoire de Belfort

Mieux connaître les besoins des familles et les évolutions en cours sur les territoires.

Le schéma, qui intègre un **état des lieux initial**, est conçu comme un **outil d'aide à la décision**. Au travers de la mise à disposition d'une base d'indicateurs régulièrement réactualisés, il doit permettre aux collectivités territoriales ainsi qu'aux différents porteurs de projet de développer des actions en adéquation avec les besoins propres à chaque territoire.

Le SDSF constitue également un outil privilégié pour **examiner régulièrement l'organisation de l'offre de services proposée aux familles**.

## Renforcer la coordination des politiques sociales et des dispositifs déployés dans le département

L'offre de service proposée aux familles dans le champ de la Petite Enfance, de la jeunesse comme celui du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale concerne directement ou indirectement les champs d'intervention de nombreux partenaires.

C'est, par exemple, le cas sur des sujets tels que l'accompagnement à la scolarité, la protection maternelle et infantile, la préservation des liens parents/enfants en cas de séparation, le droit de la famille, l'animation de la vie sociale dans les quartiers et les communes ...

Le SDSF vise ainsi à **définir une trajectoire de moyen terme et partagée avec les acteurs** (définition des priorités pour la période 2021-2026). Il a vocation à s'articuler avec d'autres politiques publiques déclinées sur le département (schéma unique des solidarités 2022-2026, plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLISS), contrat de ville ...).

## Développer des réseaux de professionnels et faciliter l'accès aux services par les familles

Le SDSF vise également à **faciliter le travail de coopération entre professionnels de terrain**. Ces derniers sont en contact direct avec les différentes problématiques rencontrées par les parents et des enfants, et n'ont parfois qu'une vision partielle des solutions mobilisables sur le territoire.

Au travers des différents **groupes de travail thématiques** qui réuniront régulièrement les professionnels, l'idée est de **favoriser l'émergence de véritables réseaux professionnels** qui seront, *in fine*, en meilleure capacité de répondre aux besoins des familles.



# Quelles avancées concrètes pour les familles du département ?

## Illustration au travers de quelques actions emblématiques du SDSF précédent ...

### La création d'un accueil de loisirs mixte Loisirs Pluriel et du pôle ressources Handi'Conseil

Depuis 2015 L'accueil de loisirs mixte Loisirs Pluriel accueille des enfants en situation de handicap et des enfants sans handicap.



La création de cet accueil innovant a été permise dans le cadre d'un travail inter-partenarial. La Caf, le Conseil Départemental, le SDJES et la Ville de Belfort sont aujourd'hui co-financeurs de ce service.

La création du pôle d'appui Handi'conseil permet un accompagnement des structures et des professionnels de la Petite Enfance et accueil de loisirs sur la mise en place d'un accueil inclusif. C'est également un lieu d'orientation et d'accompagnement des familles dans la recherche de solution d'accueil pour leurs enfants.

Projet initié dans le cadre des travaux du SDSF avec financement expérimental Caf.

### Le colloque annuel de la Maison de l'Adolescence

Depuis 2016 la MDA propose chaque année un colloque d'une journée proposant conférence et table ronde autour d'un thème. Ce colloque rassemble l'ensemble des partenaires/acteurs du soutien à la parentalité (Conseil Départemental, Caf, Associations...). En 2019 c'est la thématique « Parents, Ecrans, Ados » qui a réuni les professionnels et la parents du département.



### La création d'une mission animation parentalité et la première journée parentalité départementale

A l'issue d'un travail de co-construction avec les partenaires SDSF, une mission départementale d'animation parentalité a été créée et est assurée par la Caf. En 2018, l'animatrice départementale a coordonné l'organisation de la première journée départementale parentalité qui a réuni 220 visiteurs, 50 professionnels et 21 structures. L'enjeu reste la mise en réseau des différents professionnels.



### Le travail en proximité du service de Médiation Familiale

Le service de Médiation Familiale porté par le Conseil Départemental a étendu son périmètre d'intervention en assurant des permanences d'accueil sur Delle en 2018 puis sur Giromagny en 2019. Ce qui a permis de couvrir les 3 EPCI du département et faciliter ainsi l'accès au service pour tous les habitants du département



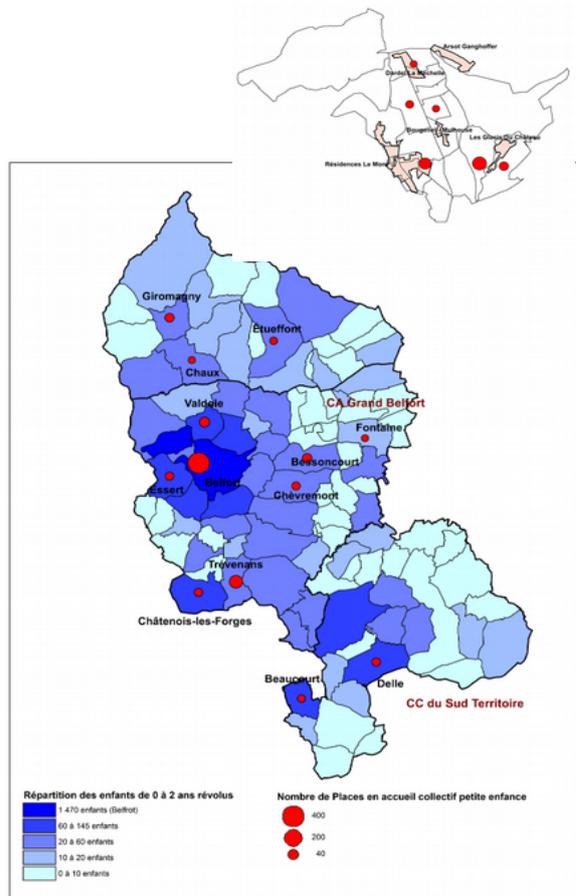
# Les marqueurs du territoire

## Petite Enfance

**Un défi** : la diminution marquée des jeunes enfants (- de 3 ans) dans notre département.

### L'accueil collectif

**Une offre permettant de proposer de l'accueil collectif dans chaque EPCI et sur l'ensemble des QPV. 22 structures d'accueils sont ouvertes sur le département soit 698 places d'accueil collectif proposées aux familles fin 2019.**



Les structures Petite Enfance représentent une économie globale de près de 10 millions d'euros (9 788 507 €) sur le département et 80% des dépenses de fonctionnement de ces structures sont financés sur fonds publics (Caf et collectivités territoriales).

L'offre proposée sur le département a connu **des transformations profondes ces dernières années** :

fermeture des crèches familiales collectives

transformation des places de Halte-garderie en multi-accueil.

émergence rapide des micro-crèches (MC) PAJE à compter de 2015 positionnées essentiellement en 1ère couronne belfortaine.

Un secteur d'activité Petite Enfance désormais opéré par différents acteurs : 100% des nouveaux projets de développement depuis 2019 sont portés par le secteur privé.

**Des disparités d'offre encore importantes entre les différents territoires**

### L'accueil individuel

**Une montée en puissance rapide des Maisons d'assistantes maternelles** : 8 MAM créées depuis 2017, 100% des projets ont été implantés sur GBCA. L'offre départementale repose aujourd'hui sur 10 Maisons d'Assistantes Maternelles.

La population d'AM en activité reste stable malgré la diminution du nombre d'agrément délivrés par les services de PMI.

1000 assistants(e)s maternel(le)s agréé(e)s par le Conseil départemental proposent une offre d'accueil théorique correspondant à 3470 places d'accueil. 762 assistants(e)s maternel(le)s ayant effectivement exercé une activité de garde d'enfants en 2019.



### Les Relais Petite Enfance

6 Relais Petite Enfance (anciennement Relais Assistants maternels) interviennent sur 42 communes du Territoire de Belfort en 2019.

2 nouveaux RPE ont été créés ces dernières années (Châtenois et Bavilliers) 65% des assistant(e)s maternel(le)s bénéficient des services d'un RPE en 2019.

Certaines zones restent aujourd'hui non-couvertes notamment en 1ère couronne belfortaine et dans le sud territoire.

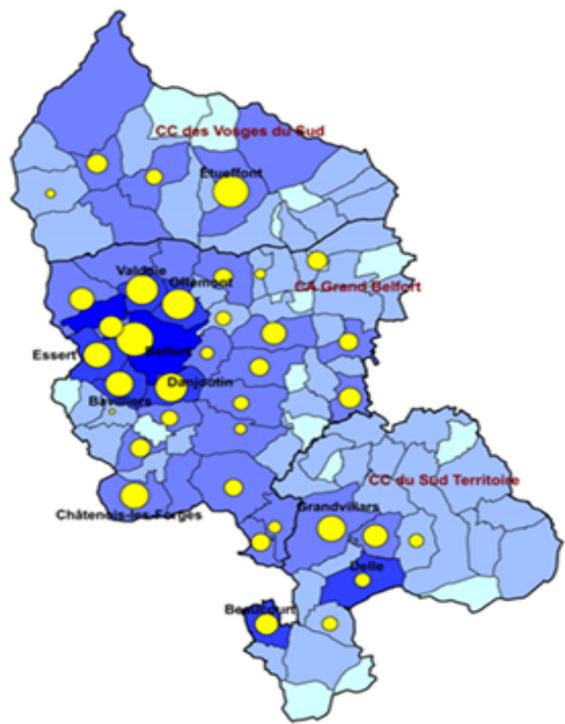


# Les marqueurs du territoire

## Enfance - Jeunesse

**La tendance** : une stabilisation de la tranche d'âge des 6-11 ans et une augmentation de 6.2% des 12-18 ans. Cela se traduit par de nouveaux besoins pour les plus grands.

### L'accueil de loisirs scolaire et extrascolaire



En 2019 l'offre d'accueil est globalement en adéquation avec les lieux de résidences des enfants .

5 107 places d'accueil périscolaire et 13 364 places d'accueil extrascolaire sont ouvertes pour l'accueil des enfants. L'analyse globale de l'activité périscolaire et extrascolaire montre une relative stabilité sur le période 2015 - 2019.

De nouvelles offres sont apparues dans le cadre de la crise sanitaire : école ouverte, colo apprenantes...

Le territoire dispose d'un ALSH mixte (Loisirs Pluriel) de 22 places accueillant pour moitié des enfants porteurs de handicap.

Plusieurs collectivités et opérateurs travaillent à une meilleure inclusion des enfants porteurs de handicap dans les accueils.

### L'accueil adolescent et la PS Jeunes

L'offre d'accueil adolescents est globalement en adéquation avec les lieux de résidences des enfants. Chacun des trois EPCI dispose à minima d'une offre Accueil de jeunes sur son territoire même si des besoins restent encore à mieux couvrir.

Plusieurs dispositifs de financement ont été déployés ces dernières années pour créer de nouvelles offres adaptées aux besoins des « ados ».

Le nombre d'heures d'accueil réalisées a augmenté de +52,35% entre 2014 et 2019.

La PS Jeunes vise à faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents. Via le financement de postes d'animateurs. L'enjeu est d'encourager la mise en œuvre de projets à « haute qualité éducative ». Il s'agit de favoriser l'émergence de nouveaux lieux favorisant les échanges et les collaborations entre jeunes et de proposer un accompagnement aux projets des jeunes (citoyens, culturels, sociaux, sportifs...).

Cette nouvelle offre a été déployée en 2020 dans le cadre d'un appel à projet. A ce jour 6 projets labellisés PS Jeunes existent sur le département soit en tout 8 lieux.



# Les marqueurs du territoire

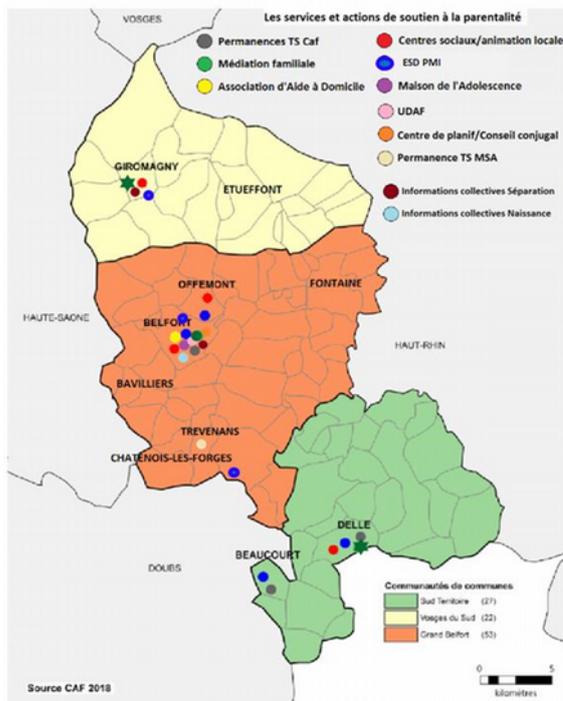
## Parentalité

Entre 2009 et 2019 **une progression réelle de la couverture territoriale des actions et dispositifs parentalité** est constatée. Elle est la résultante d'un réseau dense composé d'acteurs locaux généralistes et spécialisés.

### Les services et actions de soutien à la parentalité

La couverture territoriale des services et actions en lien avec la parentalité a progressé ces dernières années du fait de la mobilisation des partenaires locaux :

implantation des Espaces des Solidarités Départementales, déploiement de nouvelles actions labellisées Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité



791 familles bénéficiaires d'une action labellisée Réseau d'Ecoute et d'Appui AAP en 2019

279 enfants accueillis dans le cadre des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

514 entretiens d'information réalisés dans le cadre de la médiation familiale (service du Conseil départemental- judiciaires et amiables)

244 familles accompagnées dans le cadre des interventions d'aide à domicile « famille »

667 familles bénéficiaires d'une intervention travail social offre CAF (parentalité deuils, séparations..)

### Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

2 LAEP sont ouverts sur le Territoire de Belfort, l'un géré par la ville de Belfort et l'autre géré par la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Ce sont en tout 6 sites d'accueil qui sont ouverts aux familles. De 2014 à 2019 la fréquentation des LAEP est en nette progression.



### Le recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA) géré par

Le nombre de bénéficiaire de ce service est en augmentation constante, + 26.1% entre 2017 et 2019.

Le nombre de procédures de recouvrement progresse de + 36.8% sur la même période.



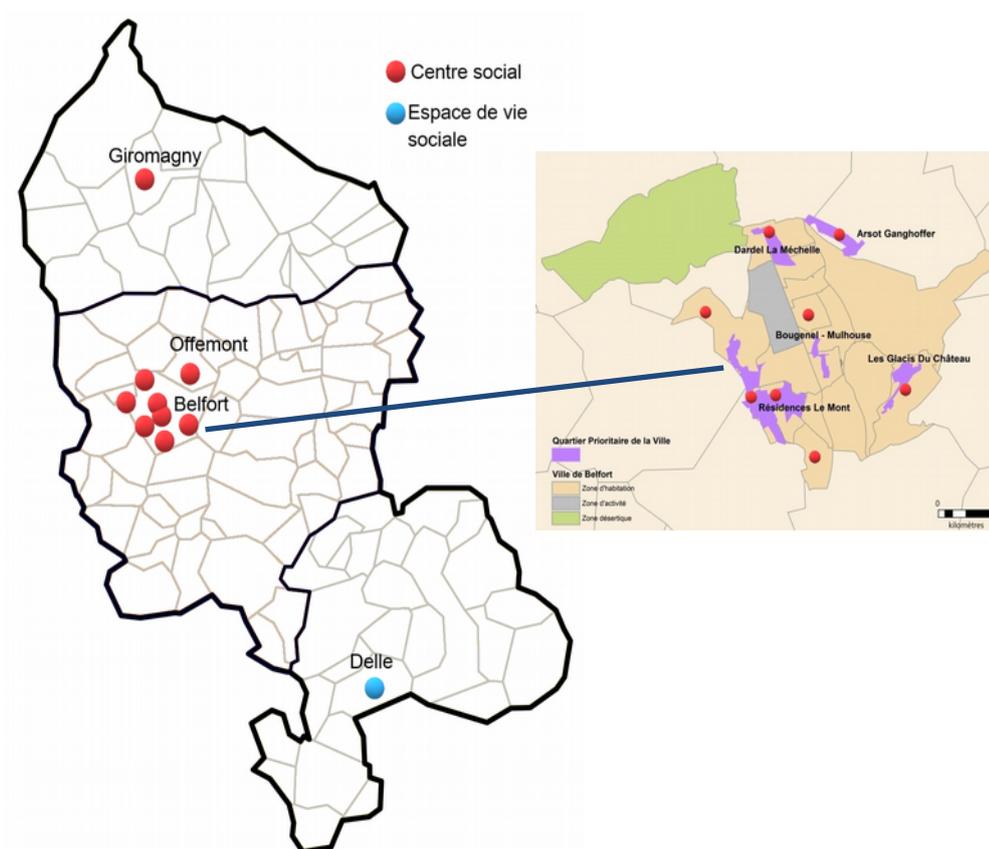
L'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires

# Les marqueurs du territoire

## Animation de la Vie Sociale

**Un défi :** Parvenir à rassembler et impliquer les familles et citoyens dans les activités après la période de confinement Covid qui a généré de nouveaux comportements, en particulier chez les jeunes.

La couverture territoriale des centres sociaux et espace de vie sociale est assurée sur les trois EPCI. La couverture des quartiers prioritaires est bonne avec un centre social implanté au sein de chaque QPV. Sur la commune de Belfort 3 Maison de Quartier (2 municipales et 1 associative) viennent compléter l'offre d'animation de la vie sociale.



**100 %** des centres sociaux développent une offre parentalité avec présence d'un référent famille.

**9** centres sociaux (dont 7 sur la ville de Belfort) et **1** espace de vie sociale dans le sud territoire.

**100%** des quartiers prioritaires pourvus d'un centre social

**3 367** adhésions individuelles

**159** représentants des habitants

**272** bénévoles d'activités réguliers

**406** bénévoles d'activités occasionnels

Une offre qui doit continuer à s'adapter pour s'inscrire dans la dynamique du territoire

# La feuille de route :

## 2021-2026 - Un plan d'actions organisé autour de 4 orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques et le plan d'actions associé sont issus du travail de synthèse réalisé à l'issu du diagnostic socio-économique réalisé entre 2020 et 2021.

Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales

Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

Soutenir les familles dans leur fonction parentale

Contribuer au développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire

Et deux axes transversaux assurant la prise en compte des besoins spécifiques des **familles vulnérables et des familles avec enfants en situation de handicap**.

**Apporter une réponse adaptée aux besoins d'accueil petite enfance pour toutes les familles sur tous les territoires**

**Action 1 :** Structurer le suivi et la régulation de l'offre petite enfance

**Action 4 :** Accompagner techniquement et financièrement la création de places d'accueil sur les territoires prioritaires

**Action 6 :** Assurer une couverture par un RPE de 100 % du territoire

**Action 9 :** Mettre en œuvre des actions de promotion du métier et des offres d'accueil spécifiques proposés par les assistants maternels

**Action 19 :** Développer la capacité de prise en charge des enfants en situation de handicap dans les différents modes de garde

**Action 20 :** Encourager les projets à dimension d'insertion sociale et professionnelle

**Renforcer l'accessibilité de l'offre de loisirs**

**Accompagner les jeunes de 12-25 ans vers l'autonomie**

**Action 26 :** Améliorer les conditions matérielles des accueils

**Action 27 :** Renforcer la promotion et diversifier les modes de communication

**Action 28 :** Mener une réflexion sur les difficultés de formation de encadrants et animateurs

**Action 29 :** Développer une nouvelle offre d'accueil adaptée aux ados

**Action 31 :** Déployer de nouvelles pratiques pour les professionnels en charge de la jeunesse (Promeneurs du Net)

**Action 32 :** Développer la capacité de prise en charge des enfants en situation de handicap

**Action 33 :** favoriser l'accueil des enfants issus de familles en précarité dans les ALSH (réflexion sur grille tarifaires)

**Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants**

**Action 34 :** Réactivation de la fonction d'animation départementale sur la parentalité

**Action 35 :** Mettre en place un évènement annuel fédérant le réseau

**Action 36 :** Déployer une communication départementale régulière à destination des professionnels et des parents

**Action 37 :** Création d'une maison de la parentalité

**Action 41 :** Encourager et promouvoir des dynamiques inclusives en faveur des publics les plus vulnérables

**Contribuer au développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire**

**Action 42 :** Développer une offre AVS de proximité pour les territoires non pourvus

**Action 44 :** Mettre en place une instance d'échanges des équipements AVS

**Action 46 :** Favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier – mettre en place des temps forts valorisant la participation citoyenne

**Action 32 :** Inciter à la formation continue des assistants maternels

